

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le mercredi 23 septembre à **20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Étaient Présents: Mme BÉZIAN Maud, Mme DECHELLE Diane, Mme DESCARREGA Hélène, Mme POULAIN Mélanie, Mme VATTE Delphine, Monsieur CAVÉ Jean-Marie, M.GIUSTI Christophe, M.LEROY Yvan, M.PERNIN David.

Absent(e): Madame FOSSE Christine, Monsieur Olivier BRANLE

Monsieur Jean-Marie CAVÉ a été élu secrétaire de séance.

Le Procès verbal de la séance précédente est lu et adopté

### **AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE ET DE REPRESENTER LA COMMUNE SUITE A ASSIGNATION DE LA COMMUNE PAR L'ASSUREUR D'UNE HABITANTE DE NEAUFLES SAINT MARTIN**

Une habitante de Neaufles a été victime d'un accident le 12 avril 2014 à l'occasion du repas annuel de l'amitié (repas de nos aînés) organisé dans la salle des fêtes de Neaufles Saint Martin.

Une assignation de la commune devant le Tribunal de Grande Instance d'Evreux, en tant qu'organisateur du repas, a été reçue en mairie le 13 août 2015, à la demande de l'assureur de la victime

Monsieur Le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ester en justice, de représenter la commune suite à cette assignation et de valider que Maître Karine ALEXANDRE a été désignée pour intervenir au titre de la commune et celui de GROUPAMA (assureur)

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à agir pour cette affaire et désigne Maître Karine ALEXANDRE pour assurer la défense de la commune.

### **VALIDATION APPELS D'OFFRES CONTRATS DE FOURNITURE DIRECT ENERGIE ET EDF SUITE A L'APPEL D'OFFRE EFFECTUÉ PAR LE SIEGE**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, Direct Energie deviendra le fournisseur d'électricité des sites d'éclairage public.

Dans le cadre de ce marché, il est proposé ;

Soit une offre de base composée d'une part d'électricité d'origine renouvelable identique à celle présente sur le réseau français (environ 16,4%)

Soit une offre, avec majoration de prix comprenant de 50 % à 100% d'électricité d'origine renouvelable.

Compte tenu du surcoût, la commune retient l'offre de base comprenant 16,4% d'énergie renouvelable.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **AUTORISATION DU CONSEIL AFIN D'ENGAGER DES NEGOCIATIONS EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN TERRAIN CONTIGU A LA MAIRIE**

Suite à des documents d'urbanisme reçus en Mairie, concernant les parcelles AC 49, 50 et 57, Monsieur Le Maire informe Le Conseil que ces terrains vont être mis en vente.

Ces parcelles AC n° 49, 50 et 57 sont situées derrière le terrain de la mairie, de l'autre côté du chemin du cimetière.

Monsieur Le Maire explique au Conseil que la commune pourrait éventuellement être acquéreur de ces parcelles afin de disposer de terrains pour d'éventuels aménagements ou constructions.

Après avoir délibéré, Le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à engager des négociations en vue de l'acquisition de ce terrain contigu à la mairie.

## **MODIFICATION DE L'ADRESSE POSTALE DE LA RESIDENCE LES VIGNES**

### **IMPASSE DES CYGNES**

Monsieur Le Maire explique au Conseil que du fait que la Résidence Les Vignes soit, Chemin des Vignes, cela est à l'origine de différents problèmes pour des livraisons ou distribution du courrier.

Après s'être précédemment réuni avec les habitants de la Résidence Les Vignes, Monsieur Le Maire informe le Conseil que les résidents proposent : « Allée des Cygnes »

Etant donné que d'autres chemins de la commune sont nommés « Impasse »

Après avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité de retenir :

**« Impasse des Cygnes »**

## **PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU SIEGE, DU SYNDICAT DES EAUX DU VEXIN NORMAND ET DU SYGOM**

Monsieur Le Maire a présenté les rapports 2013 du SIEGE, du SYNDICAT DES EAUX DU VEXIN NORMAND et DU SYGOM.

Ces documents sont à la disposition du public en Mairie

La séance est levée à 22h30.